



L'ECHO DES FERMIERS

AVDPL Normandie

N°146—Septembre 2024



Dans ce numéro ...

- L'édito
- Retour sur le séminaire de l'ANPLF
- Gestion des non-conformités
- Petites annonces

L'EDITO



L'AVDPL au FENO

18-20 octobre 2024

Tarif : 50€/journée

Pour la première fois, l'AVDPL aura un stand au FENO Normandie. Cet événement aura lieu du **18 au 20 octobre 2024** au **palais des expositions de Caen**. En plus de proposer aux visiteurs des animations en lien avec la filière laitière, nous aimerions promouvoir votre travail ! Notre stand vous est donc ouvert pour que vous puissiez vendre vos produits.

Il reste des places !

Formation rentabilité

14 novembre 2024

Pourquoi la notion de rentabilité est importante ? Comment calculer ses prix en fonction de son atelier ? Découvrez d'un outil d'aide au calcul de sa rentabilité.

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : Bois-Guillaume



FCO : Pour protéger votre activité, vaccinez !

L'épizootie de FCO poursuit son avancée et vient frapper les élevages hauts-normands de ruminants.

Le passage viral n'épargne pas les bovins. Les atteintes cliniques vont des ulcérations du mufle et des trayons à l'œdème des membres et de la gueule en passant par des avortements et une baisse de production laitière. Ce dernier effet vient pénaliser l'outil vente directe de plein fouet. Tout signe suspect doit être signalé à votre vétérinaire sanitaire, les frais afférents à la suspicion, visite, prélèvements et analyses sont pris en charge par l'Etat.

Ce n'est pas une fatalité. La protection des bovins est encore possible grâce à la vaccination. En effet, l'Etat met à disposition des éleveurs du vaccin gratuit. Pour en bénéficier, il suffit de passer commande à votre vétérinaire sanitaire qui ensuite pourra vous le délivrer.

L'outil vaccinal disponible gratuitement est une aubaine dont il faut absolument profiter, c'est la seule méthode efficace face au virus. La vaccination atténuera les effets de la maladie et viendra compléter idéalement une alimentation saine et équilibrée gage d'immunité solide du cheptel. Les moucheron vecteurs potentiels de la FCO, comme de la MHE, sont partout. La prévention passe aussi par la limitation des zones de gîtes favorables, eaux stagnantes, matières organiques résiduelles, en clair le rangement de la cour n'est pas à négliger.

Pour se prémunir de la FCO, préservez l'immunité de vos animaux et vaccinez, c'est le seul message qui vaille.

C. SAVOYE, GDMA 76

10 & 11 SEPTEMBRE : SÉMINAIRE DE L'ANPLF

L'Association Nationale des Producteurs de Lait Fermiers organisait un séminaire à Charavines (38) les 10 & 11 septembre derniers. Avec le départ à la retraite de son président prévu pour la fin de l'année, il était question de réfléchir à la future gouvernance de l'association nationale ainsi qu'aux différents dossiers en cours au niveau de la filière. Cet événement a également été l'occasion de visiter une exploitation caprine et d'échanger entre transformateurs de toutes les régions !

Merci à Hélène et Nicolas qui ont représenté l'AVDPL à cet événement.



ANNONCE :

La banque alimentaire du Havre est à la recherche d'un producteur de yaourts pour une commande ponctuelle de 15 000 yaourts (en 5-6 livraisons).

Pour plus d'informations : Mme Levasseur - 02 35 24 57 83

GESTION DES NON-CONFORMITÉS



SUR DES CRITERES D'HYGIENE :

Ces critères sont différents en fonction de la catégorie de produits (*E.coli*, entérobactéries...). Leurs seuils sont fixés de manière réglementaire ou bien définis par vous-mêmes. Lorsqu'un seuil est dépassé, les produits ne sont pas dangereux d'un point de vue sanitaire et peuvent donc être commercialisés (attention tout de même aux altérations organoleptiques potentielles). Néanmoins il convient de noter la non-conformité et les actions qui en ont découlé (appel AVDPL, nettoyage...) sur son cahier de fabrication, puis de rechercher la cause de la contamination : matériel, hygiène de traite, mammites... Une nouvelle analyse pourra être faite par la suite pour vérifier que le problème n'était que ponctuel.

SUR DES CRITERES DE SECURITE :

Un lot de produit sera concerné s'il est non-conforme sur l'un des critères cités ci-contre. Il convient alors de distinguer 2 cas de figure :

1) Le lot est toujours sous votre contrôle :

Faire analyser les lots encadrants et bloquer les ventes

Alerter la DDPP via le Cerfa 16243*01

Identifier les sources de contamination

Ecrire les non-conformités sur son cahier de fabrication

2) Le lot n'est plus sous votre contrôle

Effectuer le rappel des produits (consommateur final et intermédiaire)

Alerter la DDPP via le Cerfa 16243*01

Déclarer le rappel sur le site Rappel-Conso

Faire analyser les lots encadrants et bloquer les ventes

Ecrire les non-conformités sur son cahier de fabrication

Identifier les sources de contamination

Critères de sécurité :

- ❖ *L.monocytogenes*
- ❖ *Salmonella spp*
- ❖ Entérotoxines staphylococciques
- ❖ STEC

Dans les deux cas, la reprise de la commercialisation a lieu lorsqu'une source potentielle est identifiée et que les produits sont de nouveau conformes.



PETITES ANNONCES

A vendre : claies, chariots, poussoir, armoire vestiaire, filtre et pompe à caillé, lave-grilles... Contact : 06 45 02 25 46 (Fromagerie Anselin)

A vendre : grilles, chariots de transport, pétrin, tables inox, caisses plastiques (40x60cm)... Contact : 06 70 05 47 99 (SCEA Vallée Haute)

Nous contacter

AVDPL Normandie 02.35.60.13.78
Cité de l'agriculture—CS20071 06.68.66.76.27
76233 Bois-Guillaume Cedex avdplhn@sarlait.fr
www.avdpl.fr



Nos partenaires



Responsable de publication :

Hélène FOLLET
Rédaction :
Mathilde HIE